

# GÉRER LE CORONAVIRUS EN ENTREPRISE

BBK Management vous accompagne

## EVITER LE DROIT DE RETRAIT, DES SALARIÉS



### LA PROPAGATION DU VIRUS

Nous pousse à intégrer la contamination comme risque potentiel et d'indiquer les process et moyens mis en place pour la limiter ( ex : rappel de la nécessité d'un lavage des mains réguliers, affichage des gestes à adopter, mise à disposition de gel hydroalcoolique etc.)

## METTRE A JOUR MON DUER

Le Document Unique d'Évaluation des Risques recense l'ensemble des risques propres à l'activité des salariés de chaque entreprise mais **surtout les consignes et mesures appliquées** dans chaque organisation pour éliminer ou limiter le risque.



## GESTION DES ARRÊTS MALADIE

Prise en charge du process modifié en raison de l'épidémie, la mise en quarantaine et le traitement administratif auprès de la CPAM.

## DEMANDE DE MISE EN PLACE D'ACTIVITÉ PARTIELLE

La propagation du virus peut-être une raison valable de réduire l'activité. En fonction des semaines la réduction du temps de travail peut-être totale ou partielle.

**PRIORITÉ COVID-19**  **TRAITEMENT EN 15J MAX**

## ECHELONNEMENT DE PAIEMENT DES CHARGES SOCIALES

Entre l'activité administrativement réduite, des arrêts, congés et l'impact économique du COVID -19, **préserver sa trésorerie est une priorité** et à ce titre nous nous chargeons d'effectuer pour vous les demandes d'échelonnement de paiement des cotisations sociales

## TRANSPARENCE AVEC MON CSE

ASSOCIER À LA DÉMARCHE DE MISE À JOUR DE SON **DUER** VOTRE CSE À TITRE CONSULTATIF

Obligatoire pour les entreprises de plus de 11 salariés depuis début 2020. Vous pouvez l'instaurer facilement en [cliquant ICI](#).

Cet organe de l'entreprise est à informer et consulter pour toute

- modification de l'organisation de travail
- recours à l'activité partielle
- dérogations aux règles sur la durée du travail et du repos